

Le plan de stabilisation de 1963

André de LATTRE

« A propos du plan de stabilisation de 1963 », *Espoir* n°69, 1989

Chacun sait que de Gaulle n'était guère l'homme du quotidien, mais qu'il révélait tout son talent dans les situations de crise. Dans cette série de conférences « De Gaulle et la gestion des crises », un seul thème économique a été retenu : le plan de stabilisation de 1963. Il aurait été possible d'en étudier d'autres: le redressement de 1958, les crises monétaires internationales, la spéculation de novembre 1968 ; mais, en étudiant ces situations, on aurait retrouvé, dans des circonstances très diverses, la même attitude fondamentale du général de Gaulle.

Faudrait-il opposer son comportement dans le domaine économique à ses réactions en matière diplomatique ou militaire ? Y avait-il un contraste entre ce que l'on a appelé le « domaine réservé », la diplomatie et la défense, et l'économie qui aurait été quelque peu négligée par le Général, auquel on attribuait ces mots, qu'il n'a jamais prononcés, « l'intendance suivra » ? Personnellement, je crois, et j'ai consacré un livre à essayer de le prouver, que le Général mettait sur le même plan les grands objectifs de sa diplomatie et de sa politique économique, ne serait-ce que parce qu'il savait qu'une diplomatie active ne pouvait être menée sans le support d'une économie solide et d'une monnaie forte, et que toute faiblesse monétaire compromettrait l'indépendance nationale.

Le général de Gaulle et la politique économique

Si les grands objectifs étaient donc les mêmes, les méthodes étaient différentes. Les affaires économiques étaient moins familières au général de Gaulle que les relations extérieures. La grande complexité des décisions à prendre, la multiplicité des acteurs ne permettaient pas un système de prise de décisions aussi simple qu'en matière diplomatique où l'entente entre le chef de l'Etat et le ministre des Affaires étrangères était un facteur d'efficacité. La politique économique relevait de plusieurs ministres et était de la responsabilité de l'ensemble du gouvernement ; les méthodes mises en œuvre étaient plus complexes, plus dépendantes des circonstances.

On sait que le Général intervenait relativement peu dans la gestion quotidienne de la politique économique et financière, ce qui était conforme à l'esprit de la Constitution ; le Général a écrit qu'« il n'entendait pas se substituer à ceux qui, ministres ou fonctionnaires, doivent étudier, proposer et exécuter, en tenant compte des données complexes au milieu desquelles ils ont l'habitude et la vocation de vivre ». Ceci valait pour les temps ordinaires quand aucun problème d'importance nationale ne se posait. Quand je suis arrivé à l'Elysée en 1967, j'ai été surpris de constater que la plupart des décisions de politique économique et financière étaient prises au niveau du Premier ministre et du ministre des Finances. Le Général s'informait très précisément et donnait des instructions générales sur l'équilibre du budget, la gestion des réserves de change, la participation.

Mais, dès qu'une crise menaçait ou qu'un problème revêtait une importance nationale, à ce moment le Général se saisissait du dossier avec détermination, multipliait les consultations et les conseils restreints et ne relâchait sa vigilance que lorsque les décisions nécessaires avaient été arrêtées. C'est ainsi que toutes les grandes décisions qui ont marqué la période 1958-1969 ont été prises à l'Elysée : le redressement de 1958, le choix de la compétition européenne, les grandes orientations de la politique agricole commune, le plan de stabilisation de 1963, les options du cinquième plan, les négociations monétaires internationales, le dossier de la participation, la non-dévaluation de novembre 1968 et les mesures de redressement qui ont suivi.

Remise en cause du redressement de 1958

Il est possible de préciser la méthode de gestion des crises par le général de Gaulle en retraçant la genèse du plan de stabilisation de 1963. Le redressement de 1958 avait été particulièrement réussi ; on s'accorde maintenant à reconnaître qu'il comportait un judicieux dosage de mesures tendant à restreindre la demande interne, à libérer les échanges et à soutenir l'investissement, ce qui a permis, après un bref ralentissement de l'activité économique, de repartir à un rythme très rapide et de concilier expansion, équilibre extérieur et stabilité monétaire. Le plan de redressement apparaît, comme l'a dit le Général, « un triomphe de l'expansion dans la stabilité, alors que maints idoine tenaient ces deux termes pour inconciliables ».

Après avoir décidé lui-même, avec le concours de Jacques Rueff, les modalités du plan de redressement, le Général avait pris quelque distance avec la politique économique et laissait le gouvernement agir sous l'énergique impulsion de Michel Debré, dont les Mémoires montrent quelle intense activité réformatrice il déployait en suivant les directives générales de l'Elysée, mais sans en référer quotidiennement. Les documents dont on dispose et les recherches que l'on peut faire ne montrent pas que le Général se soit à l'époque intéressé au détail de la politique économique, l'Algérie et les négociations européennes accaparant toute son énergie. Les résultats tant pour la stabilité que pour l'expansion avaient été excellents jusqu'en 1962. Mais alors s'amorcèrent quelques dérapages, pour des raisons surtout politiques. L'année 1962 fut marquée par le référendum approuvant les accords d'Evian le 8 avril, le remplacement de Michel Debré par Georges Pompidou le 13 avril, l'attentat du Petit-Clamart, le référendum sur l'élection du Président de la République au suffrage universel et les élections législatives du 18 au 25 novembre.

Deux référendums, une élection législative créent un climat où les considérations politiques tendent à l'emporter et quelques glissements s'amorcent. Le rapatriement des Français d'Algérie créait une demande supplémentaire, la consommation privée tendait à augmenter rapidement, les salaires distribués dans le secteur privé progressaient fortement au rythme de 11% et le SMIG avait été augmenté en octobre, dans un climat quelque peu électoral, de 2 % de plus que ne le justifiait le niveau des prix. Dans cette ambiance caractérisée par le slogan « l'année sociale », la Régie Renault accorda, le 27 décembre, dans des circonstances qui d'ailleurs n'ont jamais été très précisément élucidées, une quatrième semaine de congés payés, ce qui surprit le ministre de l'Industrie de l'époque. Enfin, on parlait un peu partout d'une « politique résolue d'expansion » pour absorber les rapatriés d'Algérie.

La grève des mineurs

Dans ce climat favorable à une reprise, l'inflation, les tensions sociales menaçaient. C'est en mars 1963 qu'éclata la grande grève des mineurs. Celle-ci était motivée par le dérapage des salaires du secteur privé qui, en 1962, avaient augmenté de 11 % alors que le secteur public n'avait pas suivi, et de loin. Il existait un décalage important, dont on n'avait pas mesuré toutes les incidences. Par ailleurs, le ministre de l'Industrie, Jeanneney, avait fait adopter en 1960 le premier plan de réduction charbonnière. Bien qu'entièrement justifié par une analyse lucide d'un déclin prévisible, ce plan avait été mal reçu par les professions intéressées. Ce n'était que le premier de tous les plans de restructuration des secteurs en régression, qui auront tant de peine à être appliqués ; il faudra une trentaine d'années, marquées par des crises et des retours en arrière, pour que la régression judicieusement amorcée par le plan Jeanneney puisse être réalisée. Ce climat dans les mines a rendu la grève très dure.

Suivant le système gouvernemental de l'époque, ce devait être l'affaire du gouvernement, mais il s'est trouvé que l'on a soumis à la signature du président de la République un décret de réquisition, signé à Colombey, ce qui engageait personnellement le chef de l'Etat. La réquisition n'ayant pas eu d'effet, il en est résulté un très grand désarroi. Actuellement, une

grève prolongée ne crée plus autant de troubles, mais c'était la première grande grève d'une profession en crise.

Le Général avait été affecté de devoir affronter, pour la première fois, une crise de reconversion, et, dans ses Mémoires, il a manifesté une certaine mélancolie, montrant qu'il avait personnellement été affecté ; il a écrit : « Je savais bien quel trésor de labeur avait été dépensé par des générations de mineurs à faire valoir un patrimoine dont, au lendemain de la Libération, j'avais voulu qu'il devînt national. En ma qualité d'homme du Nord, je portais à ces travailleurs une estime particulière ». Effectivement, tous ceux qui connaissent le Nord savent quelle place la mine tenait dans la vie économique et sociale. Cette grève se termina par la désignation de trois sages, qui reconnurent qu'un décalage important existait entre les rémunérations du secteur public et du secteur privé. Un rattrapage de 4 à 8 % fut accordé.

Les premiers signes d'une reprise de l'inflation

Cette grave crise, qui a affecté la popularité du général de Gaulle, ouvrait une brèche dans la politique de stabilité. Elle se traduisait par des dépenses supplémentaires de 2 à 3 milliards de francs. Depuis le plan de redressement de 1958, l'« impasse » avait été limitée à 7 milliards, qui n'avaient pas d'ailleurs été totalement utilisés, mais en 1963, il apparaissait que ce chiffre serait dépassé, cependant que la masse monétaire croissait à des rythmes très rapides de 17 à 18%. Ces indices témoignaient d'une renaissance des tensions inflationnistes. Mais ce qui paraît évident a posteriori, n'était pas clairement perçu à l'époque. Les réactions gouvernementales étaient timides, les préoccupations politiques l'ayant emporté en 1962 et lors de la grève des mineurs.

Des premières mesures insuffisantes

Pourtant, le Général avait commencé à s'inquiéter de cette situation dès le 1er juin 1962, lorsque fut tenue la première réunion de ministres consacrée à ce sujet, qui ne s'appelait pas encore « Conseil restreint ». Après l'approbation de la nouvelle Constitution, il fallut un certain rodage pour trouver une méthode efficace de gouvernement dans le domaine économique qui intéresse plusieurs ministres. Ce n'est qu'en 1963 que l'appellation: « Conseil restreint » apparaît dans les documents, la réunion de ministres de juin 1962 en étant la préfiguration. Cette réunion constata qu'il y avait un risque de croissance trop rapide des revenus et des prix, ce qui appelait une action d'ensemble « qui devait revêtir le caractère d'une opération nationale ». C'est conforme au style des comptes rendus de l'époque, dans lesquels les grandes orientations étaient fixées sans trop préciser les moyens.

Souvent, le Général fixait les grands objectifs, en laissant le gouvernement maître des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. De fait, on ne trouve pas trace d'autres délibérations ministérielles à l'Élysée sur ce sujet au cours du deuxième semestre de 1962.

Mais au début de 1963, les choses s'accélérent : trois conseils restreints sont tenus successivement le 28 février, le 14 mars et le 28 mars. La méthode de travail du Général se précise : quand il se saisit d'un dossier, il multiplie les conseils restreints jusqu'à ce que le résultat recherché ait été atteint : en 1963, il tiendra au moins sept conseils restreints sur la politique économique. Le Général, qui, disait-on, ne s'occupait pas des questions économiques, a ainsi consacré sept réunions uniquement au plan de stabilisation.

Les résultats des premiers conseils sont relativement modestes ; celui du 28 février est consacré exclusivement aux prix. A l'époque, l'inflation semblait en priorité appeler une action directe sur les prix, ce qui faisait renaître un vieux débat économique ; le plan de 1958, inspiré par Jacques Rueff, faisait confiance à la concurrence et à la libération des échanges pour assurer la stabilité. A partir de 1963, on voit renaître la vieille tendance française à recourir au contrôle des prix plutôt que d'agir sur les causes de l'inflation. Le conseil du 28 février prit diverses mesures de taxation ou de contrôle des prix et de libéralisation des

importations. C'est alors que fut prise la décision de généraliser la TVA, opération si complexe qu'elle ne fut effective que le 1er janvier 1968. On craignait beaucoup qu'elle n'entraîne une hausse des prix, c'est pourquoi elle fut entourée d'un grand luxe de précautions.

Le deuxième conseil restreint, tenu le 14 mars, porta sur les finances publiques et il fut décidé de maintenir le déficit, qu'on appelait l'« impasse », autour de 7 milliards. Ce chiffre était considéré comme tolérable, mais le Général ne voulait absolument pas qu'il soit dépassé. C'est à cette date également que la progression des encours bancaires fut limitée à 12%, alors qu'elle atteignait le rythme inflationniste de 18 %. Enfin, le troisième conseil du 28 mars fit la synthèse des décisions prises sur les prix, le budget, la monnaie, adoptant un dispositif d'ensemble pour lutter contre ces tendances inflationnistes.

Cependant, il ne semble pas que ces trois conseils aient obtenu tous les résultats que le Général en attendait. Les causes de l'inflation étaient trop insidieuses et trop profondes pour que ces quelques mesures soient d'une efficacité immédiate. Il n'est même pas sûr que la volonté anti-inflationniste du Général ait obtenu un plein soutien de tous les participants à ces conseils ; la procédure des Conseils restreints, qui était nouvelle, suscitait les commentaires de ceux qui n'étaient pas éloignés de penser que le Président de la République étendait abusivement son domaine réservé. Il ne semble pas que cette procédure ait, à l'époque, obtenu l'adhésion enthousiaste ou convaincue des principaux responsables de la politique économique gouvernementale.

Le désaccord était peut-être plus profond ; dès cette époque, il est apparu que les conceptions du général de Gaulle sur la stabilité étaient plus ambitieuses et plus exigeantes que celles de la majorité des forces économiques et sociales, qui préconisaient surtout une politique d'expansion pour faciliter, notamment, l'insertion des rapatriés d'Algérie. Le général de Gaulle, lui-même, a dit qu'il avait l'impression que ses conceptions en matière de monnaie étaient mal comprises par les principales forces économiques et sociales : « l'inflation paraissait à beaucoup si commode, elle était devenue si habituelle du haut en bas de l'économie, voire dans les finances de l'Etat, que c'est le fait d'y renoncer qui semblait aventureux ». Ainsi apparaissent des différences d'appréciation qui s'élargiront jusqu'en 1968.

Le Général impose ses décisions

Au milieu de l'été, il apparut que ces mesures n'avaient pas réussi à modérer les prix qui augmentaient de 1 % en juillet et en août, taux élevés ; le déficit extérieur s'accroissait ; tous les indices montraient que l'inflation, loin de se modérer, s'accroissait. Alors, comme l'écrivit le Général, « au mois d'août, constatant que les résolutions ont l'air de s'émousser, je fais brusquer et renforcer les choses ». « Les choses » prirent la forme d'instructions téléphoniques de Colombey, le Général adressa une lettre au Premier ministre et fixa deux conseils restreints pour le 30 août et le 7 septembre. Les collaborateurs du ministre des Finances se mirent au travail. Il fallut agir avec une grande précipitation pour faire en sorte que le programme puisse être rendu public le 12 septembre.

Le programme fut élaboré en une dizaine de jours ; il comportait des dispositions assez classiques sur les finances publiques ; c'est à cette date que fut prise la décision d'abandonner « l'impasse » des 7 milliards et de s'orienter vers l'équilibre, qui sera atteint en 1965. Des mesures furent également prises en ce qui concerne les crédits, dont la progression de l'encours fut restreinte. Fait plus nouveau et important, des dispositions en matière de salaires et de prix furent adoptées, qui allèrent jusqu'au blocage des prix.

Le blocage des prix

Un certain mystère subsiste sur les conditions dans lesquelles le blocage des prix fut décidé : certains conseillers du Général estimaient que ce blocage était contraire à l'esprit du programme de 1958, contraire à une politique de libéralisation de l'économie et d'ouverture vers l'extérieur, de concurrence, contraire aux principes de Jacques Rueff. Au dernier moment, un blocage total, à la date du 30 août, fut introduit dans le plan de stabilisation. C'est une date importante qui marque un net changement d'orientation, abandonnant la politique relativement libérale suivie jusqu'alors pour plonger dans le contrôle des prix. L'idée était d'opérer un blocage pour quelques semaines seulement, afin d'aborder les négociations salariales avec de meilleurs indices. En fait, ce n'est qu'au début de 1965 que l'on commença à prendre quelques dispositions pour sortir du contrôle des prix.

Le blocage des prix à partir de 1963 a donné à la politique économique une tonalité différente de celle des premières années. La période 1959-1962 était caractérisée par une intense activité réformatrice, avec une orientation favorable à la concurrence et à la compétition internationales. A partir de 1963, le problème lancinant du blocage des prix et de sa sortie devait occuper une place probablement excessive dans les délibérations gouvernementales, expliquant notamment les difficultés qu'a rencontrées la « sortie » du plan de stabilisation et que n'avait pas connues le plan Rueff. On n'avait même pas parlé de la « sortie » du plan de 1958, qui s'était faite automatiquement par l'expansion dans la stabilité, alors que le thème récurrent de la sortie du plan de stabilisation devait occuper les esprits jusqu'en 1967 au moins.

Les mesures complémentaires annoncées en novembre

Le général de Gaulle n'était pas encore entièrement satisfait des mesures de stabilisation annoncées en septembre. Il estimait nécessaire d'aller plus loin pour éliminer les causes profondes de l'inflation. Dans mon ouvrage, j'ai reproduit le manuscrit d'une lettre d'instructions adressée au Premier ministre, le 30 octobre 1963. Ce document montre bien, à lui seul, que lorsque le Général se saisissait d'une question, il allait au fond des choses, au point de refaire complètement le projet de son conseiller, Jean-Maxime Levêque. Celui-ci a joué un rôle important dans les réflexions du Général, mais l'ampleur des amendements apportés à son projet montre bien que le Général avait lui-même pris en main le dossier.

Ce document illustre la rigueur des conceptions du chef de l'Etat : la plupart des amendements vont dans le sens d'une formulation plus ferme. Ainsi, la rédaction proposée était : « les menaces inflationnistes ne sont pas dissipées » ; c'est le langage technocratique et poli de tout conseiller économique ; cette phrase banale est remplacée par : « il est clair que les causes profondes et permanentes de l'inflation ne sont pas pour autant maîtrisées », langage plus vigoureux à la fois dans la pensée et dans la forme. Le Général ordonne d'« aller au fond des choses et de renoncer délibérément aux procédés dont l'usage s'était introduit au temps où la France n'avait plus de monnaie ».

Il est exact, quoique l'on en débâte encore entre économistes, que les idées du plan Rueff n'avaient pas été mises en application totalement, notamment en ce qui concerne les causes monétaires de l'inflation (particulièrement le rôle de la Banque de France quand elle réescomptait des effets à moyen terme pour financer la construction). Les actes du colloque sur le redressement de 1958 permettent de mieux connaître les raisons, soit théoriques, soit personnelles, pour lesquelles les réformes monétaires proposées par Jacques Rueff n'ont pas été appliquées. Dans cette lettre, le Général demande énergiquement que l'on renonce aux procédés de financement monétaire, et notamment à la pratique du réescompte par la Banque de France en ce qui concerne la construction de logements.

Deux conseils restreints furent tenus sur ces sujets, bien techniques pour un Président de la République ; le résultat fut que la progression de la masse monétaire, qui avait été encore de

l'ordre de 14% en 1963, fut ralentie aux alentours de 10 en 1964, 1965 et 1966, ce qui était compatible avec le maintien de la stabilité, sans être exagérément restrictif.

Le plan de stabilisation était-il trop restrictif ?

Des indications statistiques favorables

Comment apprécier les résultats du plan de stabilisation ? Les froides appréciations techniques que l'on peut faire rétrospectivement ne doivent pas faire négliger ses répercussions psychologiques et politiques. On a quelque peine à reconstituer l'atmosphère de cette époque où l'on parlait de « chômage sur un tas d'or », ou de « politique de stagnation ». Les statistiques montrent qu'en 1964, la production intérieure brute croît de 7%, ce qui est remarquable, mais la hausse des prix est freinée, en partie artificiellement, du fait du blocage et le commerce extérieur continue à être déficitaire, ce qui rend nécessaire la poursuite d'une stricte politique.

En 1965, on constate un net ralentissement du taux de croissance, qui est encore de 4,8 %, mais les investissements des entreprises fléchissent, de 9 à 4%, ce que certains imputent aux conséquences différées du blocage des prix sur les marges d'autofinancement des entreprises.

1966 est une année favorable : le PIB augmente de 5,9 %, les investissements des entreprises de 9 % et les prix de 2,8 % ; ce sont des chiffres qui n'ont guère été retrouvés depuis. 1967 est nettement moins bon : la production augmente encore de 5 %, mais la progression du pouvoir d'achat est très ralentie.

Ainsi, une analyse statistique objective ne peut conduire à la conclusion que le plan de stabilisation ait exagérément bridé l'économie française. Les périodes de ralentissement, d'ailleurs nécessaires, ont été relativement courtes (fin 1964-début 1965, fin 1966-début 1967). Sur l'ensemble de la période 1959-1969, la croissance a été en moyenne de 6 % en France, 4,5 % en Allemagne, 5,2 % en Italie, 2,7 % en Grande-Bretagne ; l'expansion en France était donc à l'époque très supérieure à celle de nos principaux concurrents. Au cours du IV^e plan, qui couvre la période 1962-1966, les taux de croissance annuels moyens ont été de 6 % pour le PIB, 9 % pour les investissements globaux, 13% pour les investissements collectifs. Ces chiffres montrent que l'économie française a été, à l'époque, dynamique et plus dynamique que celle de nos principaux concurrents.

Un climat général moins favorable

Pourtant, le climat général, et la façon dont l'opinion publique appréciait la situation économique, était moins favorable. Ceci peut d'abord s'expliquer par les controverses sur le plan de stabilisation et sur les modalités de sa « sortie ». Une des causes du maintien prolongé de ce plan était probablement le dosage des mesures de politique économique adopté en 1963, différent de celui de 1958 qui était plus orienté vers la concurrence et la liberté des échanges. Le plan de stabilisation était plus rigoureux dans le domaine des finances publiques que celui de 1958, puisqu'il prévoyait l'élimination du déficit, objectif atteint en 1965, mais ce strict blocage des prix, maintenu jusqu'au début de 1965, a eu des effets pervers sur l'autofinancement des entreprises.

Il faudrait surtout tenir compte d'une détérioration du climat politique qui se traduisait par un insidieux désaccord au sein du gouvernement sur le rythme de sortie du plan de stabilisation et sur les mesures de soutien à prendre. Ce n'est qu'en mars 1965 qu'ont été mis en place des contrats permettant d'amorcer la sortie du contrôle des prix. Quelques avantages fiscaux pour l'investissement furent accordés en mars 1966 et c'est seulement en janvier 1968 qu'un véritable plan d'ensemble, comportant des mesures de soutien de l'activité économique, fut adopté.

A l'époque, le Général avait pris du recul avec la politique économique et, quand je suis arrivé à l'Élysée en 1967, j'ai constaté que le dosage des mesures économiques et le réglage

fin de la conjoncture relevaient du Premier ministre et du ministre des Finances, dont les avis n'étaient pas toujours concordants, sans que l'Elysée soit amené à arbitrer.

Le choix fondamental de la stabilité du franc

Une raison du malaise latent était que les différentes catégories professionnelles, pour des raisons souvent contradictoires, n'étaient pas entièrement acquises à la politique de stabilité monétaire voulue par le Général. S'il n'entrait pas dans le détail des mesures de politique économique, son objectif principal était, comme il l'a dit avec quelque fierté dans ses Mémoires, de « maintenir le franc au taux que je lui ai fixé en me chargeant de redresser la France ». Et cet objectif a été atteint puisque le taux de 1,3 franc pour 1 mark, qui avait été adopté fin 1958, a été maintenu jusqu'en 1969 ; pendant dix ans, le franc a fait jeu égal avec le mark.

Cette forte motivation conduisait à une politique qui, sans être aussi restrictive qu'on l'a dit, puisqu'elle a permis une forte expansion, imposait quand même des contraintes. Il est possible que cette politique qui était, aux yeux du chef de l'Etat, absolument nécessaire pour maintenir le rôle international de la France, n'ait pas été entièrement comprise et ratifiée par tous les Français. Le général de Gaulle, dans ses Mémoires, note que le Premier ministre lui-même semblait « moins convaincu que moi de l'importance primordiale de la stabilité du franc » et que le ministre des Finances était quelque peu « impressionné par ce que sa tâche d'intérêt général implique de rigoureux à l'égard de chacun des intérêts particuliers ». Ces propos révèlent une certaine divergence dans l'appréciation des priorités. Le Général tenait absolument à la stabilité de la monnaie, qui était la base de la politique étrangère et le fondement de l'indépendance nationale.

Ce choix n'était pas celui de tous les Français. La réputation faite par certains au plan de stabilisation est certes injustifiée. On n'hésitait pas à dénoncer un chômage insupportable, alors que le nombre de demandeurs d'emploi n'était, à la fin de 1967, que de 250 000, que la croissance moyenne était de 6 %, que la hausse moyenne des prix était de 3 % ; c'était donc une politique économique qui réalisait ce fameux « triangle magique » : stabilité monétaire, équilibre extérieur, plein emploi, qui n'a plus jamais été réalisé depuis.

Et pourtant, cette politique suscitait d'âpres débats. Il est possible que dans le ballottage des élections présidentielles de 1965, dans le résultat médiocre des élections législatives de 1967 dans tout ce qui s'est passé en 1968, une présentation souvent partisane de ce choix de la stabilité ait pesé sur le résultat des élections. Les organisations professionnelles, certains milieux industriels souhaitaient une politique moins rigoureuse, plus proche de celle qui fut suivie à partir de 1969, qui a permis une forte expansion mais qui a laissé le mark progresser au taux où il se trouve actuellement, c'est-à-dire deux fois et demie le niveau de 1959.

La crise de novembre 1968

Les traits caractéristiques de la méthode de gestion des crises par le Général se retrouvent dans les circonstances dramatiques de 1968. Après les événements de mai 1968, le Général a laissé, dans un premier temps, le gouvernement mener la politique économique en lui donnant cette instruction générale : « cette politique sera rude », comme il l'a dit publiquement en juin. En fait, le gouvernement, impressionné par les conséquences de la crise sociale, a mené une politique peu restrictive, puisque différentes mesures de soutien de l'activité, et allant jusqu'à la facilité du crédit, ont été prises. Il fallait, disait-on, trouver la « sortie de la crise de 1968 dans l'expansion ». Le Général avait donné une instruction générale de rigueur, sans veiller de près aux modalités de son exécution.

Après le choc qu'a été la crise monétaire de novembre 1968, vint le sursaut de la « non-dévaluation », le refus d'accepter que dix ans d'efforts pour maintenir la stabilité du franc

aient été dispensés en vain. Cette décision prise, le même schéma qu'en 1963 s'est vérifié. Le chef de l'Etat a multiplié les Conseils restreints et pris de sévères mesures dans les domaines du budget, de la monnaie, des revenus, de sorte que, dans les premiers mois de 1969, s'amorçait un redressement. Mais ces mesures avaient un prix électoral assez élevé.

En relisant les dernières pages du deuxième tome des Mémoires du général de Gaulle, consacrées à la politique économique qu'on l'accusait de négliger et plus précisément au plan de stabilisation, on peut relever la dernière phrase qu'il ait écrite : « ce qui est salutaire à la nation ne va pas sans blâme dans l'opinion, ni sans pertes dans l'élection ».